

Domaine Public DP

1041

JAA
1002 Lausanne

30 mai 1991
Hebdomadaire romand
Vingt-huitième année

Débat, niveau zéro

Entre 1950 et 1981, on recense onze votations sur le régime des finances fédérales. Peuple et cantons ont dit six fois oui, quand il s'agissait d'un régime financier strictement limité dans le temps ou d'une simple prorogation du régime existant. Tous les changements fondamentaux, annoncés comme tels, ont essuyé un refus, opposé tant à la suppression de l'impôt fédéral direct (4 juin 1950) ou à celle de l'Icha (20 avril 1952) qu'à l'introduction de la TVA (juin 1977 et mai 1979).

A chaque votation, les enjeux ont fait l'objet d'explications plus ou moins claires aux citoyens, qui ont souvent dû se prononcer en imparfaite connaissance de cause. Mais ils n'ont jamais été confrontés à une désinformation aussi caractérisée que cette fois. Le débat public en vue de la votation fédérale du 2 juin prochain n'aura tout simplement pas eu lieu, du moins en Suisse romande, en partie faute de combattants pour le oui et en partie parce que la discussion est impossible avec des opposants qui assèment sans les démontrer des contre-vérités avec un aplomb qui s'apparente à la mauvaise foi.

Prudemment, les parlementaires qui ont voté le régime financier aux Chambres fédérales (120 contre 31 au National, 32 contre 2 aux Etats) ne s'exposent pas dans la campagne - réélection oblige. Du côté des groupes d'intérêt, les «pro» se font discrets, à l'exception des banquiers. Tout se passe comme si les gros exportateurs n'attachaient plus d'importance à la suppression de la taxe occulte, ou comme si les paysans n'avaient plus intérêt à une situation financière saine de la Confédération, grande pourvoyeuse de subventions agricoles et autres paiements directs.

Dans le canton de Vaud, les opinions favorables ne s'expriment pratiquement pas, comme si le fait que la section cantonale du Parti radical suisse ou la Chambre d'agriculture aient dit non avait paralysé tout le monde.

Du côté des non en revanche, ça cogne dur, sans lésiner ni sur le niveau ni sur le volume des moyens. Il faut dire que l'Union suisse des arts et métiers

(USAM) orchestre la campagne, avec la finesse du poujadisme à l'helvétique, mélange démagogique de fédéralisme mal compris, d'anti-étatisme viscéral et de corporatisme classique, qui fait passer la défense étroite de certains intérêts professionnels et catégoriels avant toute autre considération. Quant aux compagnies d'assurance-vie, elles consacrent des centaines de milliers de francs à convaincre les citoyens que leurs clients n'ont pas à payer un droit de timbre de fr. 2 francs 50 par 100 francs de prime.

Si on ajoute à cela le fait que la votation porte formellement sur la réforme de la fiscalité indirecte (remplacement de l'Icha par la TVA), mais en réalité concerne aussi les deux autres éléments du «paquet» (droit de timbre, imposition des personnes morales), on imagine la confusion du débat et des citoyens. Bien heureux celui qui aura pu se former une opinion personnelle sur le paquet total après analyse détaillée de son contenu et appréciation pondérée de l'ensemble ! La plupart se prononceront sur le paquet sans l'avoir examiné, - et on ne saurait le leur reprocher après la démission des politiques sur le thème des finances fédérales, laissé aux seuls groupes d'intérêt.

Au total, cette campagne aura marqué un «progrès» sensible dans la dégradation du débat politique en Suisse. On aurait même atteint en l'occurrence le degré zéro de la culture politique si, du côté des détracteurs, on avait osé pousser l'indécence jusqu'à utiliser «l'argument» massue habituel, à savoir une menace pour l'AVS. Il faut dire que le taux de la TVA pourrait faire l'objet d'une majoration temporaire pour le financement d'impasses démographiques, et que dès lors même les rédacteurs au service de l'USAM n'osent pas considérer le premier pilier de la prévoyance vieillesse comme menacé.

Au reste, la mauvaise foi règne en maîtresse: rejeter la TVA pour lourdeur insuffisante et imaginer qu'elle deviendra bientôt acceptable à des

YJ

(suite à la page 3)

Un élément isolé

(pi) Avec 110 000 personnes transportées durant les trois jours d'inauguration, le Métro-Ouest a fait la démonstration de sa capacité, plus grande qu'avec les bus actuels, mais insuffisante pour faire face à un engouement durable pour ce moyen de transport. De ce problème, et de quelques autres, chacun est conscient. Philippe Bovy, l'ingénieur-concepteur, rappelait d'ailleurs dans son discours que les réalisations techniques sont l'art du possible, comme pour s'excuser de n'avoir pas livré un système plus performant.

Choix bien vaudois donc, pas trop décoiffant, «qui a au moins le mérite d'exister» répète-t-on à tous les sceptiques lorsque les arguments plus rationnels sont épuisés. Et c'est ma foi vrai: la double-voie par exemple eût été possible; elle aurait offert une capacité de transport nettement supérieure et un gain supplémentaire de quelques minutes. Mais outre la difficulté à faire passer un projet plus coûteux (il était devisé au départ à 135 millions pour un peu moins de 8 kilomètres, il en aura coûté finalement 192, ce qui n'est pas démesuré) il aurait fallu compter quelques années de plus pour que le projet devienne réalité: un seul recours motivé risquait de provoquer un retard de deux ans...

Une bonne illustration de l'utilité des communautés tarifaires se trouve dans la réponse du Conseil d'Etat vaudois à un député; celui-ci demandait notamment s'il n'était pas possible que les élèves empruntant le bus direct Yverdon - Vallorbe puissent aussi circuler sur les bus faisant le même trajet, mais appartenant à d'autres compagnies et desservant d'autres localités au passage. Si ce dernier trajet est plus long, l'horaire est à certains moments mieux adapté aux besoins scolaires... Le Conseil d'Etat dit que ce n'est pas impossible, mais que cela nécessite un accord tarifaire entre les trois compagnies concernées. Un peu comme si vous deviez demander une autorisation officielle le jour où, en voiture, vous décidez de rentrer chez vous en empruntant les routes de campagne plutôt que l'autoroute.

Il a donc le mérite d'exister et il est perfectible: durant ce week-end, tous les techniciens, un peu frustrés d'inaugurer en si grande pompe ce qui n'est somme toute que de la technique du début du siècle remise au goût du jour, parlaient justement de cette mise possible en double-voie que d'aucuns «voient» déjà inscrite dans le paysage. Etat et communes en tiendront en principe compte dans leurs futurs plans d'aménagement, ce qui évitera, le moment venu, d'avoir à procéder à trop d'achats et d'expropriations.

Et si certains commencent à se faire à l'idée que Lausanne n'a pas la taille critique pour que d'autres réalisations de ce genre puissent être construites dans les décennies à venir, une amélioration importante de l'offre reste à réaliser dans la région en valorisant bien mieux que

ce n'est le cas actuellement le réseau ferré existant. Le moment est bien choisi pour rappeler qu'à Zurich, le réseau RER repose avant tout sur la construction de nouvelles gares; il fonctionne en ne s'appuyant que sur quelques kilomètres de lignes nouvelles.

La mise en service, ce dimanche, du Métro-Ouest concordera avec d'autres améliorations et changements sur le réseau TL, notamment de meilleures cadences sur plusieurs lignes. Malgré cela, la communauté tarifaire, dont l'entrée en vigueur devait initialement coïncider avec l'inauguration du métro, est reportée à des jours meilleurs pour cause de difficultés financières cantonales. Les quelque treize millions par année qu'elle aurait coûté ont été un obstacle déterminant. Lausanne et sa région restent ainsi la dernière agglomération suisse de cette importance à continuer de posséder à peu près autant de systèmes tarifaires et de billets qu'il y a de compagnies de transports publics. ■

COMITÉS CONSULAIRES

Les Italiens votent en Suisse

(cfr) Dans la deuxième moitié de mai les Italiens vivant hors de leur pays ont désigné les comités consultatifs chargés de les représenter auprès des autorités consulaires. Ce fut le cas en Suisse dans vingt-deux arrondissements. Ces «Comit-es» (Comiterti italiani a l'estero) comptent au moins douze membres. Septante listes ont été déposées.

De nature culturelle, les listes sont difficiles à classer politiquement. Mais arrêtons-nous aux symboles: à Fribourg, pour la liste unique, c'est le drapeau italien; à Zurich, pour l'Associazione Mazziana Italiana, c'est l'effigie de Giuseppe Mazzini (1805-1872) patriote italien fondateur de «La Jeune Europe» et qui devint aussi notre compatriote par naturalisation. Des symboles suisses sont aussi utilisés: la rade de Genève, le taureau d'Uri pour une liste des Italiens résidant dans ce canton et cherchant à obtenir une représentation dans l'arrondissement de Lucerne. L'œillet a été adopté pour les listes «participation, solidarité, intégration».

Une liste très intéressante a été déposée dans l'arrondissement saint-gallois sous le nom «Des jeunes en marche vers

l'Europe»: elle comprenait neuf candidats de la deuxième génération. Leur âge: de 19 à 28 ans. Leurs revendications touchent à l'amélioration des conditions de vie: reconnaissance dans les deux pays des diplômes et certificats, reconnaissance de la double nationalité. Ils prennent aussi position en faveur de l'unité européenne.

Il y a également des candidats nés en Suisse sur d'autres listes. C'est le cas par exemple d'une liste démocrate-chrétienne bâloise où la moitié des candidats sont nés dans l'arrondissement (ils ont entre 19 et 22 ans). Pour l'anecdote citons encore Gaetano Stranieri (en français: *étranger*) né à Neuchâtel en 1962. Sur les deux listes de cet arrondissement il y avait quatre candidats nés dans la région.

A l'opposé signalons la liste «Italiens à l'étranger» de l'arrondissement de Chiasso. La moitié des douze candidats sont nés entre 1919 et 1927. Tous les candidats sont nés en Italie, donc représentent vraiment la première génération et sont depuis longtemps en Suisse. L'aîné de tous les candidats, sur une liste de Bienne, est né en 1915. ■

Une étape provisoire

(jd) Le projet Armée 95 traduit une conception toute nouvelle de la défense militaire (DP 1040). L'idée dominante est celle d'un engagement différencié de formations extrêmement mobiles susceptibles d'intervenir en tous points du territoire. Finie la défense statique où chaque unité tient sa zone dans le cadre d'un scénario qui voit déferler de l'est des vagues d'unités mécanisées.

Mais les moyens ne paraissent pas à la hauteur de cette nouvelle stratégie. Le dégraissage préconisé par Kaspar Villiger n'a pas été mené avec toute la rigueur nécessaire: 450 000 hommes, c'est encore trop pour cette armée mobile d'un nouveau type, même si l'infanterie se voit amputée de 40% de ses effectifs. Cette timidité du DMF, la *Neue Zürcher Zeitung* l'explique en grande partie par la résistance des cantons peu disposés à abandonner leur droit traditionnel sur les unités d'infanterie. C'est ainsi que, selon Marcel H. Keiser, spécialiste des affaires militaires à la *Weltwoche*, les effectifs du corps d'armée de montagne

continueront d'être fixés en fonction du nombre de cantons concernés. Pourtant, toujours selon Keiser, le DMF a étudié une variante qui admet comme suffisant un effectif de 200 000 hommes.

Aux sceptiques — à quoi bon se défendre ? — et aux idéalistes — il n'y a plus de risque de conflit armé en Europe — il faut redire avec insistance que la disparition de l'antagonisme des blocs, si elle ouvre des perspectives favorables en Europe, n'est pas la condition suffisante pour assurer la sécurité collective du continent. Ce système est encore à construire. Dans l'intervalle, la Suisse est non seulement légitimée à assurer sa défense; elle a le devoir de le faire par solidarité européenne, dans l'attente d'une organisation collective dans laquelle elle pourra s'intégrer.

C'est pourquoi Armée 95 n'est qu'une étape. L'adaptation à une situation fluide exigera du DMF une attitude plus ouverte, une prise en compte sans restriction des valeurs et des comportements de la société civile. Or cet état d'esprit ne caractérise pas particulièrement une administration qui campe sur les avantages acquis et habituée à régler ses problèmes à l'abri de l'opinion publique. On peut mesurer les réticences de l'administration militaire à opérer sa révolution culturelle à son refus de prendre en considération un certain nombre de propositions de la commission Schoch: création d'un conseil consultatif pour la politique de sécurité chargé d'analyser en permanence la menace et de proposer des mesures adéquates; suppression de la justice militaire; abandon de dispositions disciplinaires tâillonnes comme celle portant sur la coupe de cheveux; soumission des projets militaires aux prescriptions de la protection de l'environnement.

La crédibilité de l'armée, fortement mise en cause dans l'opinion publique ces dernières années, ne pourra être rétablie qu'au prix d'une conception clairement exprimée et d'un choix de moyens adéquats, dans la perspective future d'une solution européenne. Cette crédibilité dépendra aussi de la mise en place rapide d'un service à la communauté offrant à chacun et à chacune la possibilité d'un service civil ou militaire; à cet égard le projet Barras soumis au peuple diman-

che prochain n'est en rien satisfaisant. Enfin la réduction de la méfiance à l'égard de l'armée passe par l'abandon de l'attitude arrogante du DMF, qui trop souvent se considère comme un Etat dans l'Etat. Le récent exemple du centre sportif de la Lenk, construit au mépris des procédures démocratiques, celui de la place d'armes de Saint-Gall où le DMF se révèle incapable de dialoguer raisonnablement avec les organisations de protection de la nature, sont là pour en témoigner. Dans la foulée, Kaspar Villiger a annoncé un projet de restructuration de son département qui pourrait conduire à un rajeunissement des effectifs et à une réduction d'un quart du nombre des fonctionnaires. Il serait bien inspiré de plancher également sur la manière d'améliorer l'état d'esprit de ses services. ■

EN BREF

L'hebdomadaire *The European* a publié comme «photo de la semaine» une demi page consacrée au serment de la Garde suisse du Vatican en notant que c'est le corps militaire le plus ancien encore existant (fondation en 1506).

Publication d'un rapport intitulé (traduction): «Danger démographique, migration» dans le mensuel militaire *ASMZ*. C'est le produit d'un cours opérationnel et il envisage les cas où l'armée devrait intervenir pour maîtriser l'afflux de réfugiés. Les thèses publiées indiquent comme préalable une claire définition de la politique envisagée par les autorités.

Le club de football *Young-Boys*, de Berne, impose contractuellement l'apprentissage du bernois aux joueurs étrangers.

Une inflation de listes est à envisager pour les prochaines élections nationales. C'est ainsi que pour sauver son siège dans le canton de Berne et pour tenir compte de nombreuses tendances que seul le catholicisme commun réunit, quatre listes PDC apparentées seront probablement déposées: une de l'ancien canton, une du Jura sud, une du Laufonnais et une «jeune PDC». Il faut ratisser large.

Débat, niveau zéro

(suite de la première page)

taux au moins doubles pour réduire fortement l'impôt fédéral direct relève de la provocation sociale et de la malhonnêteté intellectuelle. En fait, on sait exactement ce qui se prépare en cas de rejet du paquet prétendument mal ficelé: les banques menaceront encore plus fort de partir, en vue d'obtenir la révision des droits de timbre (moins 500 millions au bas mot) sans contrepartie du côté de l'imposition des personnes morales. Les exportateurs continueront à payer la taxe occulte et les consommateurs un Icha fondé sur des schémas de consommation complètement démodés. Et la Suisse aura fait une belle démonstration de son incapacité de réforme intérieure et de sa souveraine indifférence à ce qui se passe autour d'elle.

YJ

Les Suisses à l'aise

(p) Ce qui était déjà su à la suite d'enquêtes cantonales est désormais confirmé grâce aux chiffres recueillis par l'Office fédéral de l'aménagement du territoire (OFAT): les zones à bâtir sont largement surdimensionnées.

La Suisse dispose d'environ 240 000 hectares de zones à bâtir, dont 140 000 hectares, ou 60%, sont construites, si l'on tient compte également des surfaces de transports (20 000 hectares). Reste donc en réserve une surface de 100 000 hectares, soit environ 40% du total des zones constructibles recensées.

Petits gaspilleurs

A l'occasion du même exercice, la répartition des surfaces en Suisse a été recalculée; il en ressort que 6% de notre

territoire est constitué de zones à bâtir (construites ou en réserve), 26% de surface agricole utile, 27% de forêts et 41% de surfaces non utilisables. D'une répartition par canton il ressort, comme on pouvait s'y attendre, de grandes disparités (voir le graphique). Si en moyenne suisse, chaque équivalent habitant dispose d'environ 250 m² de zone à bâtir — ce qui constitue une moyenne nettement trop élevée du point de vue de l'aménagement du territoire — les trois cantons les plus «généreux» (FR, TG, VS) offrent à chaque équivalent habi-

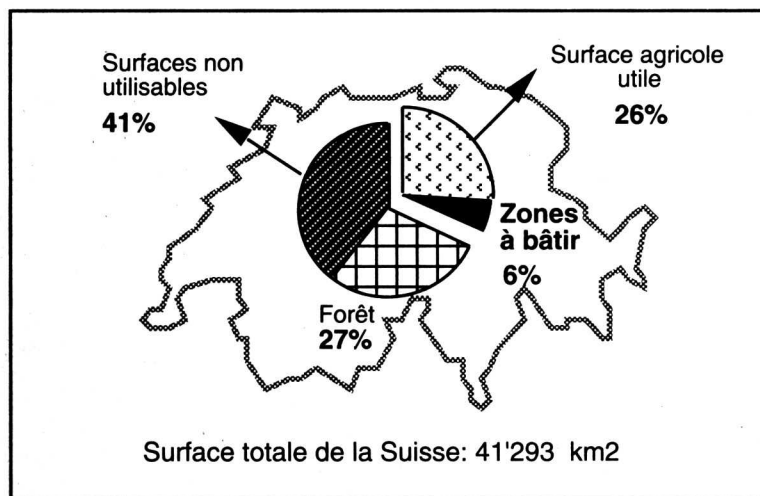
tant une surface 3,4 fois plus grande que les trois cantons où l'espace est le plus compté (ZH, GE, BS). On remarque ici l'opposition entre cantons-villes et cantons campagnards; mais des différences importantes subsistent entre régions comparables: Vaud, par exemple, est nettement situé au-dessus de la moyenne suisse alors que Berne est au-dessous. Les données ont été réparties géographiquement sur une grille dont le maillage représente une surface de terrain de 100 x 100 mètres (1 hectare). Cette technique a permis de confirmer la théorie selon laquelle plus les communes sont petites, plus les zones à bâtir sont généreusement dimensionnées et moins le sol est utilisé rationnellement.

Réserves

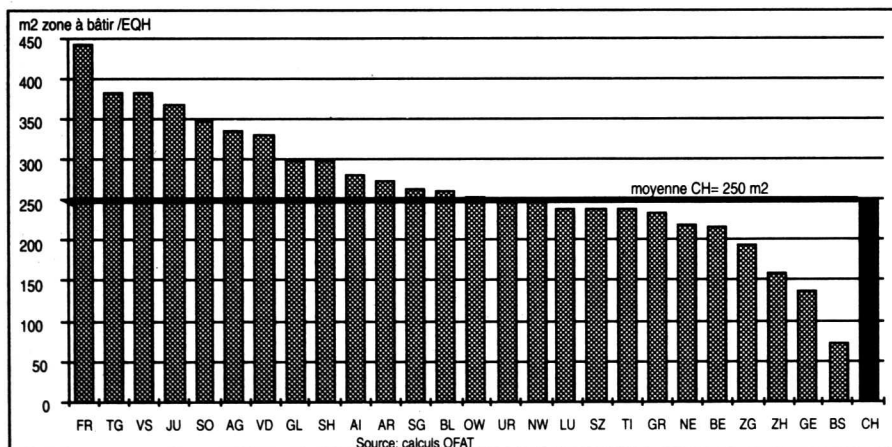
Mais, autre refrain connu, si les surfaces théoriquement disponibles existent, elles ne se trouvent pas en nombre suffisant sur le marché pour qu'à chaque demande corresponde une offre. De grandes surfaces de zones à bâtir propriété des entreprises constituent en effet des réserves pour des agrandissements futurs ou sont détenues par des propriétaires qui n'ont aucun projet mais ne souhaitent pas s'en séparer. Plutôt que de grignoter encore sur la zone agricole, ce qui aurait pour conséquence d'augmenter l'urbanisation périphérique au lieu de bâtir à l'intérieur de surfaces déjà construites, Bernard Staub, géographe à l'OFAT et auteur d'un article dans *Aménagement du territoire* (n° 1/91) propose trois pistes de réflexion:

- L'activité de construction doit être concentrée en premier lieu sur les territoires déjà largement bâtis; elle doit être favorisée et encouragée par des mesures ciblées relevant du droit des constructions et de l'aménagement du territoire.
- Il faut stopper pendant une période limitée (par exemple 15 ans) toute extension des zones à bâtir par rapport à leurs limites actuelles (moratoire). (...)
- Pour utiliser les réserves de zones à bâtir non encore construites, il importe de prouver qu'il n'existe aucune autre solution de rechange à l'intérieur du périmètre déjà construit. L'utilisation des réserves de zones à bâtir doit être liée à des utilisations minimales.

Il n'est pas sûr pourtant que ces mesures soient suffisantes pour que les surfaces «en réserve» se trouvent sur le marché, car l'intérêt collectif ne rejoint pas celui



Utilisation des surfaces en Suisse.



Surface de zone à bâtir utilisée par équivalent habitant.

Le charme insolent de Meienberg

(ag) Nicolas Meienberg pour faire du Meienberg n'a qu'à être Meienberg. Pas à la manière de tout artiste qui produit selon son inspiration naturelle, en étant ce qu'il est (ou a été) au risque de se pasticher. Meienberg pratique avec lui-même la division du travail. Journaliste reporter, il se fait précéder de sa propre réputation; et le travail est à moitié fait. Une revue allemande, les *Merian-Hefte*, lui commande un reportage sur le lac de Constance, rive Suisse.

A juste titre, il fait remarquer qu'on ne peut se contenter de décrire la beauté (nullement surfaite) des couchers de soleil sur les horizons bas, à l'ouest embrumé; ni se satisfaire de recenser les variétés de canards qui hantent les rives et que des tableaux didactiques décrivent à l'usage des promeneurs intéressés: canard pilet, canard colvert, canard chi-peau.

Le lac compte des cités ouvrières autant que des églises baroques. Telle Arbon. Juxta les ruines moyenâgeuses, intégrée à la ville, la fabrique Saurer d'où sortaient jadis des camions coûteux comme des prototypes, mais déclarés

du propriétaire: en ne vendant pas, ce dernier a certes un capital immobilisé, mais il peut raisonnablement compter que la plus-value au moment de la réalisation compensera ce manque temporaire de rendement. De même que le surdimensionnement des zones à bâtir trouve en partie son origine dans le ménage d'intérêts privés — il fallait répartir équitablement les terrains profitant d'une valorisation — de même la difficulté à lutter maintenant contre ce problème tient du respect des mêmes intérêts — l'impossibilité légale, sauf rares exceptions, d'obliger le propriétaire d'un terrain à mettre son bien en vente ou à construire lui-même. ■

Un dossier sur ce sujet est publié dans *Aménagement du territoire*; cette revue s'obtient auprès de l'OFAT, Eigerstrasse 65, 3003 Berne. Tél.: 031 61 40 60.

inusables, comme autrefois des bécane anglaises.

Les *Merian-Hefte* acceptent. Pour Saurer (un canard un peu boiteux du lac de Constance), ce sera une excellente publicité rédactionnelle. Pas question de refuser, mais...

Meienberg se fait alors précéder de la réputation de Meienberg et débarque avec son propre photographe à Saurer-City. Le directeur Roger Schwarz est à la fois tout sourire («Mademoiselle, deux cafés pour ces Messieurs») et toute réserve. Il faut éviter que ce Meienberg vienne semer. Pourra-t-il voir le président de la commission ouvrière? Ce dernier pourra-t-il librement parler?

Le reportage est à moitié fait.

Il y a chez Meienberg un sens critique

très suisse-alsacien. Le pays est petit. Ces notables qui se pressent dans les réceptions officielles, ce sont d'anciens condisciples.

Il y a un regard et un humour venu des bancs d'école où s'usaient les mêmes fonds de culotte. Mais les dynasties industrielles s'effilochent. Souvent elles ne règnent plus, conservant avec leur fortune de belles propriétés au bord des lacs, comme à Zoug, les Bodmer, les Glover, et les apparentés de Landis et Gyr (Gier). Mais là les portes se ferment et celle des multinationales ne s'ouvrent pas. Meienberg, trop «localier», ne peut se faire précéder de sa réputation intimidante. C'est un autre type de reportage. Et puis, la vie est diverse. Il y a d'autres inspirations, de provoc ou d'émotion, de Meienberg non précédé de lui-même. ■

Nicolas Meienberg: *Mémoire d'outre-Suisse*, traduit de l'allemand par Monique Picard. Editions Zoé, 1991. Un des reportages s'intitule *Le charme insolent de Zoug*.

PTT

Le peuple est mécontent

(pi) A quoi identifie-t-on un mécontentement populaire puisque, semble-t-il, la population unanime veut voir disparaître le système du courrier A et B? Au nombre de lettres de lecteurs parues dans les gazettes? A la grogne des usagers aux guichets? Ou plus simplement au fait que les journaux ont décidé que mécontentement populaire il y avait? Car à la vérité, il faut préciser que les plus gros clients de la poste, les administrations, les expéditeurs d'imprimés, de relevés bancaires, ne sont pas mécontents du système: il leur permet de faire de substantielles économies grâce au rabais désormais accordé aux envois B déposés à plus de cinquante exemplaires.

Les mécontents, ce sont les clients isolés qui se voient obligés de payer 30 centimes de plus qu'auparavant pour une prestation identique. Ils sont, pour la régie, quantité presque négligeable. Et c'est pour eux, et pour eux seulement, que le système sera probablement abandonné.

Des études de qualité ont montré que 9% du courrier A n'arrivait pas le lendemain, ce qui constitue un autre problème. On voit en effet mal comment la suppression du système actuel — ce qui supposerait donc que davantage de courrier soit distribué le lendemain — permettrait de diminuer le nombre d'envois arrivant au-delà des délais. Enfin, le succès du courrier B (85% des envois) prouve que la plupart des lettres ne sont pas urgentes. Supprimer la double vitesse reviendrait donc à mettre en place des systèmes d'acheminement destinés à assurer une distribution rapide... pour des envois qui peuvent attendre. Cette solution équivaldrait à un gaspillage des ressources de l'entreprise.

Reste que toute cette affaire a été lamentablement menée: pas d'étude de marché, campagne d'information déficiente auprès des particuliers. Il est probable que les PTT ne tireront la leçon: ils ne laisseront plus passer sept ans avant d'adapter leurs tarifs. Car trois augmentations de dix centimes sont mieux reçues qu'une de trente... Et s'ils n'avaient eu à passer que de 70 à 80 centimes, ils auraient pu introduire un courrier B à 60 centimes qui aurait certainement ravi tout le monde.

L'histoire de gens simples

J'ai quelquefois pensé qu'Albert Bitzios, alias Jeremias Gotthelf, était assurément le plus grand conteur de tous les temps. Ecrire une histoire intitulée: *Lamentable destinée de cinq jeunes filles adonnées à la boisson* — et faire en sorte que ce ne soit pas un navet — il y faut une sorte de génie ! Il y faut le sens du quotidien, des petits détails réalistes, mais qu'un regard bienveillant — celui du narrateur — rend poétiques.

Qualité, je dirais, bien suisse-allemande, de Gotthelf à Keller, de Schaffner à Diggelmann.

Or, voici quelque temps, j'ai été surveiller le stand du Groupe d'Oltén, au Salon du livre. Je m'y suis trouvé en compagnie d'Erhard von Büren, de So-

leure, lequel tout aussitôt m'a offert son dernier livre, qui est en même temps son premier roman: *Abdankung — Licenciement... Remerciement*, avec le sens de *Renvoi*.

L'histoire sans panache d'un vieil ouvrier — le père du narrateur — qui meurt d'un cancer... L'histoire, aussi, d'un couple qui se défait: Celui du narrateur et de sa femme, Sophie... L'histoire enfin d'un homme au chômage, qui cherche en vain du travail — et c'est peut-être l'une des raisons qui font que le couple se défait, encore que la jeune femme ne semble pas autrement affectée de devoir gagner l'argent du ménage... Mesquine réalité quotidienne, et pourtant mystérieusement transfigurée. Peut-être du fait que chacun des trois protagonistes est présenté avec amour — univers où il n'y a pas de salauds ! Par exemple Sophie, la jeune femme. Il est vrai qu'elle a une liaison avec son «chef» (elle travaille dans un bureau); elle n'en témoigne pas moins de beaucoup d'égards pour son compagnon, et de beaucoup d'affection — je dirais même: de tendresse — pour le vieillard son beau-père qui va mourir...

Pour une part, j'ai lu ce récit au pied du château de Sigmaringen, dont Céline donne une description hallucinée et hallucinante dans *Un Château l'autre*, qui narre les mois passés en une demi-captivité par le romancier, en compagnie de Pétain. Je tiens ce roman pour un chef-d'œuvre. Pourtant, *Abdankung* possède sur lui un avantage, du moins: la miséricorde envers la créature, si je puis dire. Je souhaite fort qu'il soit traduit en français.

Il me semble retrouver les mêmes qualités d'humanité dans les récits de Jean-Paul Pellaton: *Septembre Mouillé* (l'Age d'Homme). Notez que j'y ai quelque mérite: la plupart sont des histoires de service militaire, histoires qui ne sont ni mon fort, ni mon faible. Pourtant celles-ci sont excellentes, et de nouveau parce que l'anecdote s'y trouve transcendée, ou si l'on préfère sublimée, par ce qu'il faut bien appeler: l'amour.

Un Suisse rentré de l'étranger à cause de la «Mob» fait la rencontre d'une femme, qu'il épouse. De cet épisode banal, Pellaton parvient à faire un suspense: nous partageons les espoirs du héros, les dou-

tes du narrateur; nous sommes soulagés et ravis que tout se termine bien (*Les Abattoirs de Chicago*). Un premier-lieutenant qui s'ennuie organise quelques conférences sur l'alimentation rationnelle et hygiénique et parvient à y intéresser ses trois assistants — le public de soldats — et le lecteur. Si bien qu'un peu de sens naît au sein du non-sens. Un réfugié polonais, brillant mathématicien, renonce à ses études pour se consacrer aux enfants infirmes-cérébraux (*Le grand Euler*): «La guerre finie, quand le choix lui fut laissé de rentrer dans son pays ou de s'établir en Suisse, Simon demanda aussitôt un permis de travail. Il quitta définitivement l'Université. A Béthanie, il se fonda avec bonheur dans le personnel, rejoignant ainsi la cohorte des obscurs dont le nom, il s'en réjouissait, serait à jamais ignoré des foules.» ■

ETAT DE DROIT EN VALAIS

Gouvernement sans complexe

(jd) Le Conseil d'Etat valaisan, on le sait, n'a pas suivi la proposition de son président, le radical minoritaire Comby, d'intervenir auprès de Berne afin que l'autorité fédérale sursoie au renvoi des demandeurs d'asile kurdes. C'est son droit le plus strict. Pour justifier son refus il a évoqué l'Etat de droit et le respect des responsabilités respectives des autorités fédérales et cantonales. Là on nous permettra un gros éclat de rire. Lorsqu'il s'agit de faire respecter le droit de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement dans le canton, le gouvernement n'a pas toujours fait preuve d'une conscience juridique aussi sensible. ■

RAMUZ

Traduction (suite)

Autre expression géographique du premier vers de l'*Histoire du soldat* de C-F. Ramuz: la plus récente version allemande (DP 1036) plaçait *Entre Denges et Denezzy — zwischen Wil und Winzenried*. Depuis, nous avons découvert la version libre de Hans Reinhart qui place la rencontre du diable *zwischen Chur und Wallenstadt*. ■

MÉDIAS

Lancement par le Parti socialiste suisse, en français et en allemand, d'une collection de dossiers trimestriels sur des sujets politiques d'actualité. Le titre est, en français, *Scénarios socialistes* et en allemand *SP Fakten und Argument*. Le premier numéro contient le «Manifeste pour une Europe sociale» adopté par le dernier congrès.

L'excellent tri-hebdomadaire *Eco di Locarno* a modifié sa présentation. Un premier cahier est consacré à l'actualité extra-régionale (cantonale, suisse et étrangères) et le deuxième cahier à l'actualité régionale (Locarno et les environs sur les deux rives du lac).

Parution de la nouvelle formule du *Sport* qui de tri-hebdomadaire est devenu hebdomadaire. La propriété est dorénavant partagée entre les éditions Curty et celles de la *Basler Zeitung*. Un contrat d'impression vient d'être passé avec ce journal au détriment du *Tages-Anzeiger*, l'imprimeur actuel.

Le premier quotidien gratuit d'information français, *Le Journal de Toulouse*, suspendra sa parution à la fin du mois de juin. Il avait été lancé en mars 1988.

N'oublions pas le partage des tâches

Le 14 juin prochain, les femmes feront grève. Enfin, certaines femmes feront grève. Plus précisément encore, certaines femmes «feront grève», les guillemets ayant pour fonction d'indiquer que cette «grève» ne sera pas tout-à-fait une grève comme les autres: l'arrêt de travail n'aura le plus souvent qu'une durée symbolique, et surtout ne sera que l'un des innombrables moyens que les travailleuses utiliseront ce jour-là pour marquer le coup, pour rappeler que leur patience est à bout face à la persistance des inégalités.

Les travailleuses ? Bien entendu, il ne s'agit pas uniquement de celles qui exercent une profession rémunérée à l'extérieur de leur foyer; il s'agit aussi de toutes les autres, qui triment gratis en tant que ménagères et éducatrices, et dont le travail dit «de reproduction» est indispensable à la bonne marche de la société et en particulier à l'accomplissement, par d'autres, du travail de production. Elles sont concernées au premier chef par les revendications qui motivent la grève, où figure en bonne place, par exemple, une mesure de justice élémentaire telle que la prise en compte de leur travail, aussi nécessaire qu'invisible, dans les assurances sociales.

Cela étant dit, la préparation de la grève met en lumière, encore une fois, l'ambiguïté foncière du statut de ménagère, que l'hypothétique introduction du splitting et du «bonus éducatif» dans l'AVS ne suffirait pas à supprimer. La ménagère est certes une travailleuse, mais pas une travailleuse comme les autres: prétendre le contraire relève de la naïveté ou de la mauvaise foi.

La ménagère qui fait grève ne perd pas son salaire, puisqu'elle n'en a point. La ménagère qui fait grève ne risque pas d'être licenciée par son employeur, puisqu'elle n'est l'employée de personne. (Elle risque tout au plus un conflit conjugal, qui n'est pas assimilable à un conflit du tra-

vail, et qui n'est susceptible d'être pris en charge par aucun syndicat.) La ménagère qui fait grève ne cause pas de dommage à l'entreprise pour laquelle elle travaille, primo parce que la famille n'est pas une entreprise et secundo parce que le travail non fait le vendredi sera fait (par elle-même) pendant le week-end ou en «heures supplémentaires» le lundi suivant. Et si ce sont des tâches de survie immédiate qu'elle décide de ne pas accomplir, elle sera elle-même pénalisée, ainsi que les personnes qu'elle aime. Tout cela peut bien sûr se terminer par un repas au restaurant généreusement payé par un mari compréhensif: il n'est pas sûr que cela fasse beaucoup avancer la cause...

En réalité, il existe mille manières, pour les femmes au foyer, de manifester leur juste mécontentement le 14 juin et, telle qu'elle est en train de se mettre en place, la grève des salariées ne sera pas beaucoup plus orthodoxe que celle des ménagères. Mais malgré tout, il ne faut pas mélanger les torchons et les serviettes. Le travail ménager et éducatif est un travail, pas un métier. Il ne demande pas de formation, pas de diplôme. Il s'accomplit intégralement dans la sphère privée, même s'il sert à faire fonctionner la sphère publique. Il ne peut tout simplement pas être appréhendé selon les mêmes critères que le travail rémunéré.

Voudrait-on, d'ailleurs, l'assimiler artificiellement à ce dernier que ni les femmes, ni les hommes, ni le sens et la qualité de la vie dans notre société n'y gagneraient. Il faut reconnaître et codifier le rapport du travail privé avec l'économie, en garantissant les droits de celles (ou ceux) qui l'effectuent. Il ne faut pas, en revanche, le réduire uniquement à sa dimension économique. Après tout, les femmes qui travaillent à l'extérieur travaillent aussi chez elles, et elles savent bien que ce n'est pas la même chose, que travailler pour soi-même

et pour les siens a une autre signification que travailler pour un patron. L'existence serait bien morne si cette signification se perdait.

Ce qu'il faut exiger, ce n'est pas que la distinction entre travail privé et travail rémunéré soit effacée, mais bien plutôt que les deux sexes participent équitablement à l'un et à l'autre. C'est là que le bât blesse. Espérons que la bonne vieille revendication du partage des tâches ne sera pas oubliée le 14 juin.

Silvia Ricci Lempen

L'invitée de DP s'exprime librement dans cette tribune. Silvia Ricci Lempen est rédactrice en chef du journal *Femmes suisses*.

ici et là

● L'impossible équilibre ? – Quel aménagement pour la région franco-genevoise ?

Débat public à l'espace Louis Simon, rue Châtelet, à Gaillard (France), le 31 mai à 20 heures, avec la participation de personnalités suisses et françaises. Organisé par la Coordination économique et sociale transfrontalière Ain – Genève – Haute-Savoie. Siège genevois: SIT, 16, rue des Chaudronniers, 1204 Genève.

● Suisse et Marché commun: le point de vue de la Commission des Communautés européennes.

Conférence de Van-Thinh Tran, ambassadeur, chef de la délégation permanente de la Commission des Communautés européennes auprès des organisations internationales à Genève. Le 11 juin à 20.30 heures à l'auditorium, 1^{er} sous-sol, Fédération des Syndicats patronaux, 98, rue Saint-Jean, Genève. Organisation: Nouvelle société helvétique, tél.: 022 786 44 33.

DP

Domaine
Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy (jpb)

François Brutsch (fb)

Jeanlouis Cornuz

André Gavillet (ag)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

L'invitée de DP: Silvia Ricci Lempen

Abonnement: 70 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint-Pierre 1,

case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10

Télécopie: 021 312 80 40 – CCP: 10-15527-9

Composition et maquette: Monique Hennin

Pierre Imhof, Françoise Gavillet

Impression: Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens

DÉCHETS

Le prix de l'insouciance

(jd) Kölliken, un nom qui vous dit encore quelque chose ? 1985: cette commune argovienne décide la fermeture immédiate de la décharge de déchets spéciaux ouverte sept ans plus tôt sur son territoire, la plus importante du pays. Les habitants ne supportent plus les émissions pestilentielles et la nappe phréatique est sérieusement contaminée. Depuis, le consortium responsable (ville et canton de Zurich, canton d'Argovie et industries chimiques bâloises) est attelé à la tâche d'assainissement: inventaire des produits déposés, drainage, récolte et épuration des eaux, combustion des gaz. L'opération, estimée actuellement à 100-150 millions de francs, pourrait bien occuper la vie active d'une voire deux générations. ■

EMBALLAGE

La tente de Mario Botta

(ag) Elle est installée à Vidy, bien à plat, à côté de Bellerive-plage. Sa forme est nue, ne profilant pas comme à Bellinzzone ses rondeurs de donjon contre les tours rectangulaires ou carrées des châteaux des baillifs d'Uri, de Schwytz et d'Unterwald.

C'est une construction métallique forte, faite de treize cintres semblables à des arcs-boutants; au sommet un cercle équilibre les poussées et sert de support à vingt-six mâts, un par canton. Descriptif connu.

Pour tenir cet édifice, il a fallu au sol faire de lourdes fondations de béton que l'on recouvrira plus tard de gazon. La tente est accrochée sous la charpente métallique. C'est l'inverse du processus que chacun connaît où la toile couvre les piliers (ou piquets) porteurs que de simples câbles ou cordes haubant.

Mario Botta n'a pas reproduit la tente des Knies. C'est sa liberté créatrice qui s'exprime. Il y a invention plastique, réussie comme une belle tour(te) d'anniversaire.

Mais est-ce une tente ou une construction métallique avec des dessous en toile ? La question n'est pas pédante. La tour-papier de Mangeat à Séville impli-

que aussi une solide substructure de bois et de métal pour un habillage léger.

On veut célébrer l'éphémère ou le nomadisme par opposition aux lourds ancrages de l'architecture statique et durable. Mais on ne crée que l'illusion de cette liberté. Illustration de la société de consommation, primauté à l'emballage. ■

FISCALITÉ

Un impôt complet

(ag) Dans le débat sur la réforme des finances fédérales, l'impôt fédéral direct (IFD) est présenté comme frappant avant tout les hauts revenus. Sa progressivité est en effet forte, mais contrairement à ce qui existait autrefois, l'assujettissement commence pour des revenus qui ne correspondent même pas au minimum vital: 12 900 francs pour une personne seule, 21 300 francs pour un couple. Pour un revenu imposable très modeste de 3000 francs par mois est

prélevé un impôt de 369 francs pour une personne seule et de 194 francs si un couple doit en vivre.

On estime que l'introduction de la TVA entraînera une hausse du coût de la vie de 1%. Quelque 360 francs pour le revenu à 3000 francs/mois. Ce qui correspond à ce qu'il paie à l'IFD. En dehors de toute autre considération, l'assujettissement à l'IFD eût dû être repoussé jusqu'à cette limite, au minimum. Ce genre d'idées, autrefois, avait cours à gauche. ■

SALAIRES

Recul en 1990

(ag) En 1990, l'augmentation nominale des salaires a été de 5%. La même année l'indice des prix à la consommation a progressé de 5,4%. Les salaires réels, tels que recensés par l'OFIAMT, ont donc baissé de 0,4%. En comparaison 1986: +2,7; 1987: +0,9; 1988: +1,3; 1989: +0,8. ■

PROSPECTIVE

La durée du temps

(jd) 2100 – *Récit du prochain siècle* est un ouvrage capital qui brosse l'évolution de la planète d'ici 2100 dans tous les domaines: technologie, écologie, vie quotidienne, conflits, spiritualité... L'éthologie et la technologie sont les deux piliers du raisonnement prospectif des auteurs.

Tirés de cet ouvrage, quelques repères chronologiques sur la contraction du temps dans l'histoire.

On a commencé à parler:

- de dixième de seconde (10^{-1}) en 1600,
- de centième de seconde (10^{-2}) en 1800,
- de milliseconde (10^{-3}) en 1850,
- de microseconde (10^{-6}) en 1950,
- de nanoseconde (10^{-9}) en 1960,
- de picoseconde (10^{-12}) en 1970,
- de femtoseconde (10^{-15}) en 1990,
- d'attoseconde (10^{-18}) en 2020.

Th. Gaudin et al.: 2100 – *Récit du prochain siècle*, Payot, Paris, 1990.

Notre collaborateur Wolf Linder, directeur du Centre de recherche pour la politique suisse de l'Université de Ber-

ne, a proposé, devant le groupe bernois de la nouvelle société helvétique, trois scénarios pour la Suisse de demain.

Le premier met en scène une Suisse immuable dans ses institutions, ferme sur sa souveraineté et peu disposée à bouleverser sa conception de la neutralité. Le traité sur l'Espace économique européen est accepté de justesse par le peuple mais échoue devant les cantons.

Le deuxième scénario voit la Suisse entrer dans la Communauté européenne après une brève transition par l'EEE. Son régime politique est de type parlementaire; la Confédération voit croître ses compétences et les droits populaires sont sérieusement limités.

Linder imagine encore un autre scénario où la Suisse, selon un compromis bien helvétique, fait un pas vers l'Europe en adhérant à l'EEE tout en conservant ses spécificités institutionnelles. Le rôle du Parlement est renforcé et les droits populaires, limités au niveau fédéral par le droit communautaire, sont développés dans les cantons et les communes. La population acquiert ainsi des droits de participation plus développés dans de nombreux domaines comme l'éducation et les conditions de travail.